

A VOTRE AVIS

=====

- I - On reproche à mon ouvrage à paraître: Histoire du Surréalisme depuis 1940, de n'être pas conforme à un "projet initialement concerté", lequel aurait prévu qu'à mon propre texte s'ajouteraient des études "sur des sujets spécialisés", signées de sept personnes (nommément désignées dans les attendus de la déclaration du 9 avril 1960). Je demande:
- Quand et par qui cette liste de collaborateurs éventuels a-t-elle été arrêtée?
 - S'il y a eu des propositions concrètes de la part de chacune des personnes nommées?
 - Pourquoi aucune de celles-ci n'a-t-elle exprimé son désaccord quand j'ai moi-même déclaré, voici plus d'un an, que mon texte constituerait à lui seul la matière d'un volume?
 - Pourquoi Breton n'a-t-il élevé aucune objection contre les proportions que prenait mon exposé historique, en raison même de l'importance de la documentation inédite qu'il m'avait lui-même fournie et suggéré d'utiliser (notamment pour la période 1940-47)?
 - Pourquoi m'a-t-on laissé consacrer plus d'un an de travail à cet ouvrage (hiver 1958-début de l'été 1959), si c'était pour en constater après coup le principe?
 - Comment expliquer que Breton, après lecture et correction minutieuse de la totalité de mon manuscrit, ait été d'accord pour en jumeler la publication avec celle des Entretiens, si la structure ou la forme de l'ouvrage lui avait paru défectueuse?
 - Pourquoi, s'il avait eu quelque doute à ce sujet, ne m'aurait-il pas conseillé de consulter tel ou tel des membres du groupe?
 - Dans ces conditions, comment pouvais-je douter moi-même de son plein accord sur le texte que je lui avais soumis?

- 2 - On me reproche de n'avoir pas communiqué mon manuscrit à "plusieurs

responsables" du mouvement surréaliste, avant de l'envoyer à l'éditeur. En effet:

- Comment aurais-je pu penser que l'accord de Breton ne constituait pas, ou ne constituait plus en ce domaine une garantie morale suffisante?
- 3 - On m'a reproché de m'être comporté comme si j'avais voulu me dérober à la discussion. Mais:
- Pourquoi Jean Schuster, à qui j'avais confié une copie de mon manuscrit avant mon départ de Paris, le 1er juillet 1959, ne m'a-t-il pas fait part de ses critiques dès qu'il en eût achevé la lecture?
 - Pourquoi Gérard Legrand, Benjamin Péret et Robert Benayoun ont-ils agi de même?
 - Pourquoi a-t-il fallu que je fusse informé de leur grave désaccord seulement à la fin du mois de juillet, et à la suite de ce qu'ils considéraient eux-mêmes, comme une "initiative déplacée" de Jean-Jacques Lebel?
 - A cette époque, pourquoi ni Breton, ni Legrand, ni Schuster, répondant à mes demandes d'explications, n'ont-ils parlé d'arrêter l'édition italienne? Si telle avait été leur intention, comme ils le prétendent aujourd'hui, pourquoi Legrand m'aurait-il écrit, le 26 juillet 1959: "Je pense pour ma part que (la) révision et (l') allégement (de ton ouvrage) s'imposent avant toute édition en français" (souligné par mon correspondant); Breton, le 3 août: "L'essentiel est que le malentendu soit dissipé de son côté (du côté de Schwarz) et qu'il poursuive la traduction de votre texte"; Schuster, enfin, le 25 août: "Je pensais pour ma part qu'il fallait laisser courir les choses en Italie et examiner avec toi à ton retour la publication sur d'autres bases", le contexte établissant qu'il n'avait pas changé d'attitude à cette date?
 - Dès mon retour à Paris, le 15 octobre, n'ai-je pas confirmé expressément à Breton que j'étais acquis d'avance à tout projet de discussion à propos de mon livre?
 - Pourquoi cette discussion n'a-t-elle pas été immédiatement pro-

voquée par ceux qui m'avaient adressé les plus vives critiques?

- Pourquoi, de mon côté, aurais-je hâté les choses, quand j'avais tout lieu de croire réglée la question de l'édition italienne, quand aucune édition française n'était prévue?
 - Pourquoi, dès lors, n'aurais-je pas pris le temps de faire lire mon manuscrit à certains de mes amis?
 - Ai-je refusé de participer à la discussion qui eut finalement lieu chez Breton au début du mois de décembre?
 - Pourquoi, lorsque à ma stupeur il fut, au cours de cette discussion, question de télégraphier à Milan pour stopper l'édition italienne, Breton se contenta-t-il de dire en substance qu'il était évidemment trop tard, quand il aurait dû rappeler que c'était avec son plein accord que cette édition avait été mise en route?
- 4 - On veut mettre sur le compte de "considérations d'amour-propre" la grave décision que j'ai récemment été obligé de prendre. S'il en était ainsi:
- Pourquoi aurais-je accepté de faire dans une éventuelle édition française de mon livre les remaniements et les coupures qui m'ont été demandés?
 - En ayant accepté le principe pour une édition française, m'en aurait-il coûté davantage de l'appliquer à l'édition italienne, laquelle ne sera pas même distribuée en France?
 - Pourquoi aurais-je admis le principe d'une mise au point (mais non d'une mise en garde) dans Bief?
- 5 - Sur les dix-huit signataires de la déclaration du 9 avril 1960, combien y a-t-il de personnes qui ont lu mon livre?

Ne serait-il pas souhaitable, dans l'intérêt même d'une activité qui nous fut longtemps commune, qu'à chacune de ces questions soit donnée sa réponse?

Jean-Louis BEDOUIN

Paris, 20 avril 1960.

Nota: Au cas où l'on jugerait tardif l'envoi de ce questionnaire, je signale que la déclaration adoptée le 9 avril 1960 ne m'est parvenue que dans la journée du 20.

PHAS
SE Archives Édouard et Simone Jaguer